

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la
biodiversité

**Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le
territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation
délivrés entre le 19 janvier 2021 et le 15 juin 2021**

NOR : TREL2103218S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, le récépissé TREL2022990S/351 de Kap Natirel a été
modifié (n°399), avec désormais l'origine suivante pour les spécimens utilisés :

Guadeloupe, Martinique, Saint Martin

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 400) à :

Université agricole de Géorgie

Kakha Bendukidze Campus

240 David Aghmashenebeli Alley

0131, Tbilisi

Géorgie

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en
vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en phylogénie et sur l'histoire évolutive de la vigne

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Vitis vinifera subsp sylvestris

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ariège, Charente, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Hérault, Nièvre, Pyrénées-Atlantiques,

Pyrénées-Orientales, Tarn

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces
ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 401) à :

*M. Christian Lechat
64 route de Chizé
79360 Villiers-en-Bois*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude taxonomique et phylogénétique de champignons saprophytes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Sordariomycetes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Allier, Hautes-Alpes, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Creuse, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Maritime, Deux-Sèvres, Somme, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 402) à :

*IFREMER
1625 route de Saine-Anne
CS 10070
29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des communautés d'espèces aux abords des ports

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Espèces animales à partir d'ADN libre dans l'eau

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud, Haute-Corse, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 403) à :

*MNHN
57 rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biodiversité des protistes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Protistes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Charente-Maritime, Manche, Seine-et-Marne, Guadeloupe, La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 404) à :

Biotechmarine
Secma Bio
ZI Quemper Guezennec
22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du potentiel de la ressource génétique en tant qu'actif cosmétique
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Caryophyllaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Haute-Loire

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 405) à :

MNHN
57 rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Suivi à long-terme de deux populations de lézards vivipares dans le Massif Central
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Zootoca vivipara

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Lozère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 406) à :

Université de Tours
31 avenue Monge
37200 Tours

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude transcriptomique et métabolomique des Apocynacées
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Geissospermum laeve, Geissospermum sericeum, Himatanthus articulatus, Lacmellea aculeata, Couma guianensis, Parahancornia fasciculata, Ambelania acida, Macoubea guianensis, Tabernaemontana attenuata, Tabernaemontana undulata, Rauwolfia paraensis, Aspidosperma album, Aspidosperma cruentum, Aspidosperma excelsum,

Aspidosperma helstonei, Aspidosperma oblongum, Aspidosperma sandwithianum, Aspidosperma spruceanum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 407) à :

*Université de Poitiers
5 rue Albert Turpain
86073 Poitiers cedex 9*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur la féminisation induite par différentes souches de Wolbachia chez des arthropodes en collaboration avec le National Agriculture and Food Research Organization (NARO), Tsukuba, Japon

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Armadillidium vulgare

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Deux-Sèvres

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 408) à :

*Biotechmarine
Secma Bio
ZI Quemper Guezennec
22260 Pontrieux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du potentiel de la ressource génétique en tant qu'actif nutritionnel

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gracilariaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 409) à :

*Biotechmarine
Secma Bio
ZI Quemper Guezennec
22260 Pontrieux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du potentiel de la ressource génétique en tant qu'actif nutritionnel
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Laminariales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 410) à :

IRD

Route de Montabo

97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'histoire microévolutive des palmiers de Guyane française

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Acrocomia sp., Asterogyne sp., Astrocaryum sp., Attalea sp., Bactris sp. Chamaedorea sp. Desmoncus sp., Elaeis sp., Euterpe sp., Geonoma sp., Hyospathe sp., Manicaria sp., Mauritia sp., Oenocarpus sp., Socratea sp., Syagrus sp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 411) à :

Max Planck Institut

5 rue Max Planck ring

72076 Tübingen

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude en génomique de populations bactériennes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ralstonia solanacearum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Martinique, Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 412) à :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne

CS 1070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en vue de l'élaboration d'un aliment piscicole (projet AFISH)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons, mollusques et crustacés marins

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Loire-Atlantique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 413) à :

European Biological Control Laboratory

810 Avenue du Campus Agropolis

34980 Montferrier-sur-Lez

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude d'insectes natifs comme agents de lutte biologique contre des plantes exotiques envahissantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Insecta, Plantae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Jura, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Yvelines, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 414) à :

IRD

44 boulevard de Dunkerque

13002 Marseille

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du génome afin de développer la connaissance de l'évolution des génomes dans le genre Coffea

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Coffea humblotiana

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 415) à :

*INRAE
147 rue de l'université
75007 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude transcriptomique et métabolomique des Apocynacées

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Geissospermum laeve, Geissospermum sericeum, Himatanthus articulatus, Lacmellea aculeata, Couma guianensis, Parahancornia fasciculata, Ambelania acida, Macoubea guianensis, Tabernaemontana attenuata, Tabernaemontana undulata, Rauwolfia paraensis, Aspidosperma album, Aspidosperma cruentum, Aspidosperma excelsum, Aspidosperma helstonei, Aspidosperma oblongum, Aspidosperma sandwithianum, Aspidosperma spruceanum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 416) à :

*Université des Antilles
Campus Fouillole
BP250
97157 Pointe à Pitre cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des symbioses marines entre des bactéries chimiolithotrophes et des invertébrés marins, en collaboration avec le Max Planck Institut (Allemagne) et le Joint Genome Insitute (Etats-Unis)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Stilbonematinae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 417) à :

*Université Toulouse III Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire de la fonge de Guyane

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Fungi

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 418) à :

*Aix-Marseille Université
58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité et de la structuration génétique des populations d'astragale (projet LIFE Habitats Calanques)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Astragalus tragacantha, Mesorhizobium spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 419) à :

*Institute of Science and Technology Austria
1 am Campus
3400 Klosterneuburg
Autriche*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du développement embryonnaire de l'ascidie Phallusia mammillata

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Phallusia mammillata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 420) à :

*CNRS
7 Pas du Vercors
69367 Lyon cedex 07*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Évaluation de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs et caractérisation des ressources florales dans différents habitats prairiaux

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Apiaceae, Asteraceae, Boraginaceae, Brassicaceae, Caryophyllaceae, Ericaceae, Fabaceae, Lamiaceae, Primulaceae, Ranunculaceae, Rosaceae, Scrophulariaceae, Violaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Calvados, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Somme

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 421) à :

MNHN

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'organisation des associations symbiotiques entre plantes et champignons (mycètes) en milieu tropical

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Fungi

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe, Guyane, La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 422) à :

CNRS

1919 route de Mende

34293 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude moléculaire d'insectes pollinisateurs ainsi que des composés volatils émis par les fleurs

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Chloropidae, Ceratopogonidae, Milichiidae, Cecidomyiidae, Chironomidae, Sciaridae, Phoridae, Aristolochia

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault, Gard

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 423) à :

Centre d'Etude et de Valorisation des Algues

83 Presqu'île de Pen Lan

22610 Pleubian

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation de polysaccharides sulfatés issus d'algues et plantes aquatiques pour l'étude de la fonction de groupements de gènes (Polysaccharide Utilization Loci, PUL) de micro-organismes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algues rouges, algues vertes, algues brunes, Araceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Morbihan, Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 424) à :

IRD

44 boulevard de Dunkerque

13002 Marseille 2

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur l'origine et la diversité d'espèces de mycobactéries, les dynamiques évolutives et relations écologiques des microbiomes, en collaboration avec l'Université de l'Etat du Michigan et l'Université de West Alabama

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Invertébrés : Ancyliidae, Baetidae, Bithyniidae, Heptageniidae, Hydrobiidae, Hydroptilidae, Leptophlebiidae, Lymnaeidae, Psephenidae, Thiaridae, Araneae, Hydrozoidea, Belostomatidae, Chlorocyphidae, Dytiscidae, Nepidae, Notonectidae, Odonata, Athericidae, Chaoboridae, Empididae, Hebridae, Hydracarinidae, Noteridae, Perlidae, Pleidae, Staphylinidae, Atyidae, Ceratopogonidae, Chironomidae, Culicidae, Dixidae, Hydraenidae, Isopoda, Leptoceridae, Potamonautidae, Simuliidae, Tipulidae, Bulininae, Physidae, Pilidae, Planorbidae, Caenidae, Elmidae, Hydrophilidae, Limnichidae, Ptilodactylidae, Sminthuridae, Stratiomyiidae, Syrphidae, Calopterygidae, Coenagrionidae, Corduliidae, Gerridae, Gomphidae, Gyrinidae, Lampyridae, Libellulidae, Muscidae, Naucoridae, Protoneuridae, Rhagionidae, Sciomyzidae, Chrysomelidae, Copepoda, Corixidae, Curculionidae, Dryopidae, Ephydriidae, Hirudinae, Hydrochidae, Pyralidae, Tricorythidae, Cladocera, Conchostraca, Hydropsychidae, Oligoneuriidae, Polycentropodidae, Scirtidae, Sphaeriidae, Entomobryiidae, Ephemeridae, Ephemerythidae, Hypogastruridae, Isotomidae, Nematoda, Oligochaeta, Ostracoda, Polymitarciidae, Psychodidae, Hydrometridae, Mesoveliidae, Saldidae, Veliidae
Poissons d'eau douce des familles Cichlidae, Characidae, Lebiasinidae, Rivulidae, Poeciliidae, Polycentridae

Amphibiens des genres Pipa, Chiasmocleis, Ceratophrys, Dendropsophus, Elachistocleis, Hysiboas, Leptodactylus, Phyllomedusa, Rhinella, Rhaebo, Synapturanus, Sphaenorhynchus, Rhinatremas, Caecilia, Microcaecilia, Typhlonectes, Potomotyphlus, Typhlonectes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 425) à :

Sorbonne Université

21 rue de l'école de médecine

75006 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Évaluation de la diversité et de l'état écologique des milieux marins (notamment les impacts des perturbations anthropiques ainsi que la relation entre le climat et la dynamique des communautés benthiques)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropodes, Mollusques, Annélides, Echinodermes, Sipunculides, Nemertini, Echiuriens

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 426) à :

*Vrije Universiteit Brussel
2 Pleinlaan
1050 Bruxelles
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes génétiques des populations de Primula vulgaris

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Primula vulgaris

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Pas-de-Calais

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 427) à :

*Max Planck Institut
1 Max Planck Ring
72076 Tübingen
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biologie et génétique de nématodes et insectes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Nematoda, Polyphaga

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 428) à :

*CNRS
1 avenue de la Terrasse
91190 Gif sur Yvette*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la sensibilité d'insectes non cibles à un insecte parasite susceptible d'être utilisé pour une lutte biologique contre la sésamie du maïs

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Nonagria typhae, Globia sparganii, Lenisa geminipuncta

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Gironde, Vendée, Essonne, Yvelines, Oise

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 429) à :

*Université de Gand
25 Sint Pietersnieuwstraat
9000 Gand
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des mécanismes et des conséquences d'un mode de reproduction asexué dans différentes populations d'algues brunes de Méditerranée et d'Atlantique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dictyota

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône, Finistère, Hérault, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 430) à :

*Université de Guyane
Campus de Troubiran
2091 Route de Baduel
BP 792
97337 Cayenne cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse phyto-chimique et étude des propriétés biologiques du fruit de palmier Acrocomia

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Acrocomia aculeata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2021, il a été donné récépissé (n° 431) à :

IRD

44 boulevard de Dunkerque

13002 Marseille 2

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur la diversité génétique du virus SARS-CoV-2 en Guyane à partir d'une surveillance environnementale dans les eaux usées (projet EPI-COV)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Coronavirus SARS-CoV-2

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 432) à :

Institut de Recherche Pierre Fabre

45 place Abel Gance

92100 Boulogne-Billancourt

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes phytochimiques de Malvales

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Malvales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud, Haute-Corse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 433) à :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne

CS 10070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses de la biodiversité des micro-organismes et des organismes métazoaires (projet GEOFLAMME)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Archaea, Bacteria, nématodes, méiofaune

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 434) à :

*Université de Bretagne Occidentale
3 rue des Archives
CS 93837
29238 Brest cedex 3*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des Sargasses des Antilles et de métropole (projet Save-C) en collaboration avec l'Université des Antilles, l'Institut de recherche pour le développement, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, l'Université de Bretagne Sud, l'Université de Caen, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, the University of West Indies (La Barbade), el Centro de Investigación y de Estudios Avanzados (Mexique) ainsi que les sociétés Algaia SA, Efinor Sea Cleaner et The Marine Box

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Sargassum muticum, Sargassum natans et Sargassum fluitans ainsi que les organismes associés aux radeaux (poissons, mollusques, autres invertébrés, espèces végétales et micro-organismes)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Manche, Morbihan, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 435) à :

*European Biological Control Laboratory
810 Avenue du Campus Agropolis
34980 Montferrier-sur-Lez*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes de solutions de biocontrôle contre les tiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ixodidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône, Gironde, Hérault, Landes, Nord, Oise, Seine-et-Marne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 436) à :

*Centre d'études et de découverte des tortues marines de La Réunion
6 Chemin Dubuisson
97436 Saint-Leu*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur l'origine, la distribution et la connectivité des populations de tortues imbriquées de l'ouest de l'océan Indien (projet c-TimOI)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Eretmochelys imbricata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 437) à :

Biotechmarine

Secma Bio

ZI Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du potentiel de la ressource génétique en tant qu'actif cosmétique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lamiaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Essonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 438) à :

SERDEX

1 avenue Normandie Niemen

64140 Lons

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du potentiel de la ressource génétique en tant qu'actif cosmétique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Apiaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 439) à :

Sorbonne Université

21 rue de l'école de médecine

75006 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Evaluation de l'état de santé des colonies de coraux dans le Golfe du Lyon

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lophelia pertusa, Madrepora oculata et bactéries associées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 440) à :

INRAE

2 place Pierre Viala

34000 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche fondamentale en systématique, dynamique, écologie, épidémiologie et évolution d'espèces de petits mammifères et leur microbiote

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Rodentia, Chiroptera, Soricomorpha et Erinaceomorpha ainsi que leurs microbiote, parasites et agents pathogènes associés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine, Guadeloupe, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Martinique, Mayotte, Saint-Martin, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 441) à :

Université des Antilles

Campus Fouillole

BP250

97157 Pointe à Pitre cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des relations symbiotiques chez les protistes de mangrove dans le cadre du projet "Moore-Sanger Aquatic genomics, ciliate hub"

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Pseudovorticella, Trochochilodon, Dysteria

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 442) à :

Université des Antilles
Campus Fouillole
BP250
97157 Pointe à Pitre cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des relations symbiotiques chez les bivalves Lucinidae dans le cadre du projet "Moore-Sanger Aquatic genomics hub for molluscs"

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Anodontia alba, Clathrolucina costata, Codakia orbicularis, Ctena imbricatula, Lucina pensylvanica, Lucinisca muricata, Parvilucina latens, Phacoides pectinatus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 443) à :

European Biological Control Laboratory
810 Avenue du Campus Agropolis
34980 Montferrier-sur-Lez

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur les mécanismes de biocontrôle

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dittrichia graveolens, Brassica tournefortii, Ailanthus altissima, arthropodes, acariens, mycètes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Drôme, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Lozère, Manche, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var, Vendée, Hauts-de-Seine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 444) à :

CNRS
1 rue André et Yvonne Meynier
CS 26936
35069 Rennes

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes génomiques d'espèces marines

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Symsagittifera roscoffensis, Tetraselmis convolutae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 445) à :

IFREMER

1625 route de Saine-Anne

CS 10070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Evaluation de la diversité génétique intra-spécifique des poissons téléostéens et cartographie de la qualité nutritionnelle du zooplancton et du transfert trophique vers des petits pélagiques sur les façades maritimes françaises

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons téléostéens, plancton

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Aube, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Eure, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 446) à :

Max Planck Institut

Hofgartenstrasse 8

80539 Munich

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité phylogénétique et physiologique d'invertébrés marins et de leurs bactéries symbiotiques de Méditerranée

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Olavius sp., Desmodoridae, Astomonema sp., Paracatenula sp., Trichoplax sp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 447) à :

CNRS

1919 route de Mende

34293 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des répercussions de perturbateurs physiologiques sur les juvéniles de poissons
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Diplodus vulgaris, Mullus sp., Mugil sp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 19 avril 2021, il a été donné récépissé (n° 448) à :

Ludwig-Maximilians University

2 Grosshaderner Strasse

82152 Planegg

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur la diversité génétique de criquets des pâtures

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Chorthippus parallelus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Pyrénées-Atlantiques,

Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 449) à :

Université libre de Bruxelles

50 avenue F.D. Roosevelt

1050 Bruxelles

Belgique

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la variation génétique au sein de populations de chrysomèles, de l'impact du changement climatique sur leurs aires de distribution et de leurs capacités de migration

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gonioctena intermedia, Gonioctena quinquepunctata, Gonioctena pallida

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes,

Ariège, Cantal, Corrèze, Drôme, Haute-Garonne, Isère, Jura, Lozère, Puy-de-Dôme,

Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin,

Savoie, Haute-Savoie, Vosges

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 450) à :

*CNRS
43 avenue Le Corbusier
BP30123
59000 Lille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche de molécules capables de corriger des mutations non-sens par criblage à partir de différentes plantes et insectes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropodes associés aux Angiospermes, Angiospermes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 451) à :

*Université d'Ulm
Helmholtzstrasse 16
89081 Ulm
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'impact d'un nouveau mode de transmission sur l'épidémiologie des pathogènes d'abeilles et bourdons

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Apis mellifera, Bombus terrestris, Bombus pascuorum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Morbihan

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 452) à :

*SERDEX
1 avenue Normandie Niemen
64140 Lons*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du potentiel de la ressource génétique en tant qu'actif cosmétique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Fabaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 453) à :

*CNRS
25 avenue Martyrs
38042 Grenoble*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche sur le rôle de l'introgression dans la diversification du genre
Coenonympha*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Coenonympha

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 454) à :

*SAS LAFAYETTE
50 Rue Ernest Deproge
97200 Fort de France*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses phytochimiques de plantes médicinales caribéennes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Asteracées, Lamiacées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 455) à :

*Max Planck Institut
Karl-von-Frisch-Straße 10
35043 Marburg
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de l'écologie fonctionnelle et des voies métaboliques des symbiotes des termites
dans la dégradation de la lignocellulose*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Termites et microbiote associé

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Charente-Maritime, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Gard, Hérault, Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 456) à :

*Leibniz Institute of Plant Genetics and Crop Plant Research
3 Corrensstrasse
06466 Gatersleben
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'histoire évolutive de l'orge bulbeuse

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Hordeum bulbosum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault, Var, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 457) à :

*Université de Montpellier
163 rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude taxonomique intégrative du phénotype et de la génétique des populations françaises de *Decticus verrucivorus**

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Decticus verrucivorus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault, Lot, Gers, Savoie, Hautes-Pyrénées, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Aveyron, Gard, Lozère, Haute-Garonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 458) à :

*Monsieur Dominique Langlois
2 Route de Foucherans
25620 Ornans*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude génétique d'une espèce de syrphes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Merodon, Eumerus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Doubs

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 459) à :

*Bangor University
College Road
Bangor
LL57 2DG
Ecosse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche sur les relations taxonomiques et biogéographiques entre différentes espèces du genre *Armadillidium* présentes en France*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Armadillidium alassiense, Armadillidium assimile, Armadillidium esterelanus, Armadillidium esterelanus x simoni, Armadillidium lanzai, Armadillidium maculatum, Armadillidium n. sp. "Mont Ventoux", Armadillidium opacum, Armadillidium quinquepustulatum, Armadillidium serratum, Armadillidium simoni, Helleria brevicornis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Corse-du-Sud, Hérault, Jura, Var, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 460) à :

*Friedrich-Schiller-Universität Jena
1 Fürstengraben
07743 Jena
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche des gènes responsables du polymorphisme de la couleur et analyse génomique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gomphocerus sibiricus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Savoie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 461) à :

*Eawag - Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau
113 Überlandstrasse
CH-8600 Duebendorf
Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'adaptation aux contraintes nutritionnelles de la vie en eau douce des épinoches à trois épines

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gasterosteus aculeatus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 462) à :

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

14 rue Pierre et Marie Curie

94706 Maison-Alfort

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur la prévalence de plusieurs zoonoses bactériennes au sein de populations d'iguanes, de tortues et de mangoustes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Burkholderia, Chlamydia, Brucella

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe, Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 463) à :

Université de Gand

25 Sint Pietersnieuwstraat

9000 Gand

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la dynamique écologique et évolutive entre des algues du genre Bryopsis et leur communauté bactérienne endosymbiotique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bryopsis spp. et bactéries associées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône, Finistère, Gironde, Pas-de-Calais

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 464) à :

Université Paris-Saclay

3 rue Joliot Curie

91190 Gif-sur-Yvette

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'adaptation à la plante hôte chez les pyrales de la famille des Plutellidae
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cardamine impatiens, Cardamine amara, Cardamine pratensis, Descurainia sophia, Alyssum montanum, Draba azoides, Draba stellata, Hesperis matronalis, Lepidium draba, Lunaria rediviva, Plutellidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 465) à :

*Université de Montpellier
163 rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche des gènes responsables du polymorphisme de la couleur et analyse génomique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gomphocerus sibiricus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Savoie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 12 mai 2021, il a été donné récépissé (n° 466) à :

*Katholieke Universiteit Leuven
13 Oude Markt
B-3000 Louvain
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur les capacités d'adaptation locale de mollusques à différents climats

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bulinus truncatus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 467) à :

*Technische Universität Braunschweig
2 Universitätsplatz*

38100 Braunschweig

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'adaptation à la plante hôte chez les pyrales de la famille des Plutellidae
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cardamine impatiens, Cardamine amara, Cardamine pratensis, Descurainia sophia, Alyssum montanum, Draba azoides, Draba stellata, Hesperis matronalis, Lepidium draba, Lunaria rediviva, Plutellidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 468) à :

Max Planck Institut

8 Hans-Knöll-Strasse

07745 Jena

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'adaptation à la plante hôte chez les pyrales de la famille des Plutellidae
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cardamine impatiens, Cardamine amara, Cardamine pratensis, Descurainia sophia, Alyssum montanum, Draba azoides, Draba stellata, Hesperis matronalis, Lepidium draba, Lunaria rediviva, Plutellidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 469) à :

CNRS

23 rue du Loess

BP 20

67037 Strasbourg

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche d'activités bioherbicides dans des extraits de plante
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Impatiens glandulifera

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bas-Rhin

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 470) à :

Naturalis Biodiversity Center
2 Darwinweg
PO Bow 9517
2300 RA Leiden
Pays-Bas

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude taxonomique et historique de la tulipe sauvage
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Tulipa sylvestris subsp. australis
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :
Ardèche, Gard, Lozère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 471) à :

Max Planck Institut
10 Carl-von -Linne Weg
50829 Cologne
Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la démographie et de la systématique de Cardamines et de Bryophytes
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :
Cardamine resedifolia, Cardamine hirsuta, Cardamine flexuosa, Marchantia polymorpha

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Ardèche, Ariège, Côtes-d 'Or, Drôme, Finistère, Ille-et-Vilaine, Isère, Loire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Moselle, Nièvre, Orne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Vendée, Vosges

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 472) à :

Université de Montpellier
163 rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation de la diversité biologique marine présente dans les ports et leur voisinage (projet MarEEE)
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ciona intestinalis, Ciona robusta, Mytilus edulis, Mytilus galloprovincialis et Eucaryotes à partir d'ADN environnemental dans l'eau de mer
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Finistère, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Seine-Maritime, Var, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 473) à :

*Université de La Réunion
15 avenue René Cassin
CS 92003
97744 Saint-Denis Cedex 9*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la structure des communautés de vertébrés marins en lien avec des îles et mont sous-marins

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons osseux et cartilagineux, mammifères, oiseaux et tortues à partir d'ADN environnemental

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, le récépissé TREL2103218S/461 de Eawag - Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau a été modifié (n°474), avec désormais l'origine suivante pour les spécimens utilisés :

Finistère, Vaucluse, Nièvre, Yonne, et Allier

*

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 475) à :

*Katholieke Universiteit Leuven
3 Oude Markt
B-3000 Louvain
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche en biologie et génomique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ischnura elegans, Daphnia magna, Asellus aquaticus, Chironomus riparius, Chloeon dipterum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 476) à :

Université de La Réunion
15 avenue René Cassin
BP 7151
97744 Saint-Denis Cedex 9

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude phytochimique de plantes de La Réunion (projet PHAR)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poupartia borbonica, Aphloia theiformis, Carissa spinarum, Ochrosia borbonica, Ayapana triplinervis, Bidens pilosa, Parthenium hysterophorus, Psidium amygdalina, Psidium dentata, Sigesbeckia orientalis, Trema orientalis, Combretum micranthum, Terminalia bentzoë subsp. Bentzoë, Terminalia catappa, Ipomea pes-caprae, Calophyllum tacamahaca, Erythroxylum laurifolium, Erythroxylum sideroxyloides, Chamaesyce hirta, Indigofera amoxylum, Tamarindus indica, Sophora denudata, Hypericum lanceolatum subsp. Lanceolatum, Leucas lavandulifolia, Plectranthus amboinicus, Plectranthus neochilus, Ocimum gratissimum, Ocimum sanctum, Turraea thouarsiana, Monimia rotundifolia, Eugenia uniflora, Syzygium aromaticum, Pandanus utilis, Peperomia borbonensis, Peperomia pellucida, Antidesma madagascariense, Securinega durissima, Portulaca oleracea, Psiloxylon mauritianum, Eriobotrya japonica, Antirhea borbonica, Bertiera borbonica, Danais fragrans, Mussaenda landia, Psathura borbonica, Toddalia asiatica, Vepris lanceolata, Casearia coriacea, Scolopia heterophylla, Viscum triflorum, Dodonea viscosa, Doratoxylon apetalum var. diphyllum, Ravenala madagascariensis, Bohmeria stipularis, Pouzolzia laevigata, Lantana camara L., Alpinia zerumbet

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

**

Par décision en date du 15 juin 2021, il a été donné récépissé (n° 477) à :

Université de La Réunion
15 avenue René Cassin
BP 7151
97744 Saint-Denis Cedex 9

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire de la biodiversité de plantes et lichens et études taxonomiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Equisetopsida, Lecanorales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.